



## Travail sans équipement de sécurité

Par **Mat75015**, le **06/03/2008** à **10:10**

Bonjour,

je suis commercial sédentaire dans une société de "commerce de gros", régulièrement mon patron me demande de préparer des commandes ( ce qui n'est pas inclus dans mon contrat de travail ) dans l'entrepot de stockage. Aucun équipement de sécurité ne nous ai fournis, est-ce légal ? Qu'arrive t-il en cas d'accident du travail ?

Merci.